



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 Mai 2012

Compte rendu et résultats des votes de l'Assemblée générale mixte du 11 Mai 2012

Nombre d'actions et de droits de vote

COMPTE-RENDU

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Foncière Inéa s'est tenue le 11 Mai 2012 à 10 h à PARIS, 2 rue des Moulins, sous la présidence de Monsieur Alain Juliard, Président du Conseil de Surveillance.

Nombre d'actionnaires

Le nombre d'actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance lors de ladite assemblée était de 40.

Quorum

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient **3.346.525 actions** sur les 4.121.345 actions ayant droit de vote (soit les 4.156.264 actions composant le capital social déduction faite des 34.919 actions auto-détenues privées du droit de vote), soit un quorum de 81,20 %.

Il est rappelé que le quorum minimum requis était :

- pour la partie ordinaire de l'Assemblée : de 824.269 actions, sauf pour la cinquième résolution relative aux conventions réglementées supposant selon la loi que les intéressés ne prennent pas part au vote et que leurs actions ne soient pas prise en compte pour le calcul du quorum (et de la majorité) où il était de 682.545 actions,
- pour la partie extraordinaire de l'Assemblée : de 1.030.337 actions.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée était donc en mesure de valablement statuer.

Majorité

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient **4.735.852 voix** et ce, compte tenu du fait que le droit de vote double stipulé à l'article 16 des statuts de Foncière Inéa est combiné à un plafonnement des droits de vote fixé à 20% pour un même actionnaire.

Il est rappelé que pour adopter valablement les résolutions dites « ordinaires », il fallait obtenir un minimum de 2.367.927 voix sur les 4.735.852 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance (sauf pour la cinquième résolution exigeant un minimum de 1.855.169 voix sur les 3.710.337 voix servant de référence).

Les résolutions dites « extraordinaires », pour être valablement adoptées, nécessitaient de recueillir chacune un minimum de 3.157.235 voix.

Résumé des Votes

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires de Foncière Inéa ont été valablement adoptées à l'exception de la 20^{ème} résolution qui a été rejetée.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2011 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de KPMG.

Elle a nommé, en remplacement de la SCP Jean-Claude André dont le mandat de Commissaire aux comptes suppléant venait à expiration, la Société KPMG Audit FSI comme Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

L'Assemblée a décidé (sous réserve de la modification de l'article 52 des statuts) d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou le paiement du dividende en actions, à concurrence de 1,25 € par action (cette option portant sur la totalité du dividende unitaire).

Elle a par ailleurs donné au Directoire tous pouvoirs pour opérer sur les actions de la Société et l'a également autorisé à réduire le capital, par annulation des actions auto-détenues.

Elle a voté en faveur de la modification de l'article 52 des statuts de la Société afin de prévoir la faculté d'accorder aux actionnaires une option entre le paiement du dividende (ou des acomptes sur dividendes) en actions, dans les conditions légales, ou en numéraire.

Enfin, l'Assemblée a renouvelé différentes délégations de compétences au Directoire notamment pour augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou encore par émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

L'Assemblée a rejeté la proposition de déléguer sa compétence au Directoire pour effectuer, selon l'article L.225-129-6 2e alinéa et L. 225-138-I du Code de commerce, à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société et au personnel salarié des sociétés qui lui sont liées.

RESULTAT DES VOTES

AG A TITRE ORDINAIRE :

Première résolution (Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 – Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et aux Censeurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Deuxième résolution (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice 2011 – montant de la distribution- Rappel des distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Quatrième résolution (Option de paiement du dividende en numéraire ou en actions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Cinquième résolution (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation des conventions réglementées)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 2.613.899 voix (soit 70,44 % des 3.710.337 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, déduction faite des voix attachées à l'actionnaire ne pouvant prendre part au vote selon en vertu de la loi) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 2.613.899
- vote « contre » : 1.096.288
- abstention : 1.025.665

Sixième résolution (Fixation du montant des jetons de présence à verser au Conseil de Surveillance (y compris au Comité d'Audit) et au Censeur)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Septième résolution (Renouvellement du mandat de la Société KPMG en sa qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Huitième résolution (Expiration du mandat de la SCP Jean-Claude André en sa qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société –Non renouvellement et nomination de la Société KPMG Audit FSI en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.681.102 voix (soit 98,84 % des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.681.102
- vote « contre » : 54.750
- abstention : 0

Neuvième résolution (Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.110.952 voix (soit 86,80% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.110.952
- vote « contre » : 624.900
- abstention : 0

Dixième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

AG A TITRE EXTRAORDINAIRE :

Onzième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de réduire le capital, par annulation d'actions de la Société auto-détenues)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.165.702 voix (soit 87,96% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.165.702
- vote « contre » : 570.150
- abstention : 0

Douzième résolution (Modification de l'article 52 des statuts pour prévoir la faculté de distribuer le dividende en actions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Treizième résolution (Délégation de compétences consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par voie d'incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.735.852 voix (soit 100 % des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.735.852
- vote « contre » : 0
- abstention : 0

Quatorzième résolution (Délégation de compétences consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.730.227 voix (soit 99,88% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.730.227
- vote « contre » : 5.625
- abstention : 0

Quinzième résolution (Délégation de compétences consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.135.154 voix (soit 87,32% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.135.154
- vote « contre » : 600.698
- abstention : 0

Seizième résolution (Délégation de compétences consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la société et ce, sans droit préférentiel de souscription et sans offre au public, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs en application des articles L.225-136 du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.135.154 voix (soit 87,32% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.135.154
- vote « contre » : 600.698
- abstention : 0

Dix-Septième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire, dans le cadre d'une augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de fixer le prix d'émission des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital par an, et ce, en application des articles L.225-129-2 et L. 225-136 1° du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.080.554 voix (soit 86,16% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.080.554
- vote « contre » : 655.298
- abstention : 0

Dix-Huitième résolution (Délégation de compétences consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.135.304 voix (soit 87,32% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.135.304
- vote « contre » : 600.548
- abstention : 0

Dix-Neuvième résolution (Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions relatives aux délégations données au Directoire en matière d'augmentations de capital)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4.135.304 voix (soit 87,32 % des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires:

- vote « pour » : 4.135.304
- vote « contre » : 600.548
- abstention : 0

Vingtième résolution (Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 2e alinéa et L. 225-138-I du Code de commerce, à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société et au personnel salarié des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce), adhérant à un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer dans les conditions des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3.335.201 voix (soit 70,42% des 4.735.852 voix dont disposent les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance) :

- vote « pour » : 1.400.652
- vote « contre » : 3.335.200
- abstention : 0

NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

En application de l'article L.233-8 du Code de Commerce et de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), la Société Foncière Inéa dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris Compartiment B informe ses actionnaires que pour la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 11 Mai 2012 :

- le nombre total d'actions composant le capital social de la société ressortait à 4.156.264 actions
- le nombre total de droits de vote théoriques (1) ressortait à 6.079.996
- le nombre total de droits de vote exerçables (2) ressortait à 5.843.589

- (1) Nombre de droits de vote incluant les actions auto-détenues privées de droits de vote
 (2) Nombre de droits vote déduction faite des actions auto-détenues privées de droits de vote et compte-tenu du fait que le droit de vote double stipulé à l'article 16 des statuts de Foncière Inéa est combiné à un plafonnement des droits de vote fixé à 20% pour un même actionnaire.